

CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative.
Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des
autorités académiques, chaque jury est souverain.**

**E4B
TBPPE**

CORRIGE

TECHNIQUES BANCAIRES PROFESSIONNELS ET PETITES ENTREPRISES

Note aux correcteurs

- Le présent corrigé est donné à titre indicatif.
- D'autres réponses sont possibles. Il appartient à l'examineur de les apprécier en fonction des justifications données par les candidats.
- Ce sujet a été rédigé et validé en octobre 2004 en tenant compte de l'environnement technique et fiscal en vigueur à cette époque.
- Certains candidats tiennent naturellement compte des évolutions récentes : il convient bien évidemment de les suivre dans leur raisonnement.

CODE EPREUVE		Durée : 3 H 00	Spécialité : BANQUE	
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	CORRIGE	Coefficient : 5	Epreuve : TECHNIQUES BANCAIRES PROFESSIONNELS ET PETITES ENTREPRISES	
		SESSION : 2005	N° du Sujet : 05AE4B	Page : 1/8

◆ **QUESTION 1** (10 points)

a) 4 points b) 6 points

A partir des éléments en votre possession :

a) Procédez à l'analyse économique de « ABC TRANSPORTS ».

Il s'agit d'une affaire familiale déjà ancienne (19 ans d'existence). Créée sous forme de SARL au capital de 8 k€, elle est dirigée par M. Charles METAYER son créateur qui détient 48 % du capital. Le reste du capital est détenu par son fils (qui reprendra la succession du père dans quelques années) et d'autres membres de la famille qui ne disposent pas de la minorité de blocage.

Le dirigeant est un professionnel expérimenté du secteur et possède un patrimoine satisfaisant.

Il s'occupe de la partie commerciale et de la gestion.

La société est installée à ROUEN, bénéficiant du dynamisme commercial du secteur et de l'activité du port. Les locaux loués en bail 3/6/9 sont suffisants et le matériel roulant est bien entretenu et relativement récent.

Le personnel est stable et adapté à la situation.

La société développe une activité unique de transports de marchandises dans le domaine des produits métallurgiques et industriels.

Le secteur du transport est très concurrentiel. De plus, une difficulté récurrente est l'impossibilité de répercuter les hausses de carburant sur les prix de vente, alors que ces hausses sont importantes depuis quelques temps.

La clientèle n'est pas diversifiée : trois clients représentent à eux seuls 60 % de l'activité. Une plus grande diversification est à rechercher, d'autant plus qu'une partie de la clientèle semble risquée. M. METAYER est conscient de ce risque puisqu'il n'a pas hésité à se séparer d'un client devenu « dangereux ». Les délais de règlement sont normaux.

Les fournisseurs sont diversifiés et les délais sont conformes à ceux de la profession.

Nous sommes principal banquier. Il semble que l'autre banquier se dégage progressivement puisque notre part de crédit a augmenté pour passer à 90 %.

Le fonctionnement du compte est lourd et connaît des dépassements, notamment en raison de l'insuffisance des fonds propres.

Conclusion

Affaire ancienne, développant son activité dans un secteur très difficile. Les baisses d'activité et de rentabilité sont préoccupantes compte tenu du contexte économique.

Le risque économique est important.

b) Procédez à l'analyse financière de « ABC TRANSPORTS ».

I – ACTIVITE – RENTABILITE

Le chiffre d'affaires 2004 (257 k€) est en baisse de 16 % par rapport à 2003.

Cette baisse importante est due à deux causes principales :

- la décision de M. METAYER de renoncer à un client ayant des difficultés de paiement,
- la très forte concurrence sur le marché du transport.

La valeur ajoutée : représente 40 % de l'activité. Elle a perdu 8 points sur les deux exercices traduisant ainsi la difficulté à répercuter sur les prix la hausse de ses charges externes composées pour l'essentiel de frais de carburant.

Les charges de personnel baissent en valeur absolue mais augmentent légèrement en valeur relative passant de 29 à 31 points. Ceci signifie que M. METAYER a peu de marge de manœuvre sur ses coûts salariaux (maintien des effectifs sur la période).

En conséquence, compte tenu de la baisse de la VA et de l'augmentation relative des charges de personnel, la rentabilité d'exploitation s'est fortement dégradée puisque l'EBE passe de 16 à 6 points de chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation s'est largement contracté pour devenir négatif en 2004 (- 9 k€). Il a suivi ainsi la chute de l'EBE et ce, malgré une politique d'amortissement moins ambitieuse mais qui reste toutefois lourde pour l'entreprise en raison de la politique de financement.

Les frais relatifs aux crédits à moyen terme baissent avec les encours mais la hausse sensible de l'utilisation du découvert au détriment de l'escompte (moins onéreux car moins risqué pour le banquier) entraîne un alourdissement des charges financières globales qui atteignent le niveau inquiétant de 4,3 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net connaît une détérioration en 2004 avec une perte de 20 k€.

N'enregistrant pas d'éléments exceptionnels la CAF suit la même dégradation restant avec peine, légèrement positive (4 k€), ne permettant même plus de couvrir les amortissements.

Conclusion

La chute de l'activité de l'entreprise a entraîné une forte dégradation de sa rentabilité. Pour restaurer la situation, l'entreprise doit impérativement redresser son activité, ce qu'espère son dirigeant qui semble avoir trouvé de nouveaux clients.

A défaut elle devra savoir réduire ses capacités afin de diminuer ses charges (baisse du nombre de véhicules, licenciement de personnel).

II – STRUCTURE FINANCIERE

a) Le Fonds de Roulement (FR)

Il est positif mais s'est fortement dégradé en 2004 passant de 37 à 10 j. de chiffre d'affaires.

L'actif immobilisé étant stable à 155 k€ depuis 3 ans, cela signifie que l'entreprise n'investit que dans le renouvellement du matériel.

La baisse du FR s'explique donc par l'effondrement des ressources stables.

Cette baisse des ressources stables obère la solvabilité de l'entreprise, illustrée par le ratio $\frac{\text{Ressources propres}}{\text{Total du bilan}}$: les ressources propres couvrent 2 % du total du bilan (11 % en 2002).

Cette même diminution des ressources propres explique un ratio de capacité d'endettement complètement dégradé puisque les ressources propres ne couvrent plus les dettes structurelles qu'à hauteur de 8 %.

La dégradation de la CAF aura, pour conséquence de réduire la capacité de remboursement pratiquement à néant, ainsi que le montre le ratio $\frac{\text{Dettes structurelles}}{\text{CAF}}$ qui s'élève à 12 alors qu'il est communément admis qu'il ne doit pas dépasser 3.

b) Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Il existe un besoin en fonds de roulement qui baisse en valeur absolue mais reste stable à environ 53 jours.

L'entreprise n'a pas de stock compte tenu de son activité de production de services. Les délais clients, stables autour de 62 j de chiffre d'affaires semblent normaux.

Les délais fournisseurs sont aussi stables à 26 jours.

c) La Trésorerie Nette (TN)

Elle est, bien évidemment, négative.

La chute du FR conjuguée à la stabilité du BFR a entraîné la dégradation sensible de la trésorerie et ce, malgré le sursaut de 2003. Négative à 15 jours de chiffre d'affaires en 2003, elle se dégrade à 43 jours en 2004.

On constate également, en 2004, une utilisation importante du découvert au détriment de l'escompte.

Le découvert étant nettement plus onéreux que l'escompte, ce changement de mode de financement a pour conséquence l'alourdissement des charges financières ainsi qu'une exposition du banquier à un risque plus important.

III – CONCLUSION

La chute de l'activité a entraîné une forte dégradation de la rentabilité.

La structure de l'affaire s'en est largement ressentie, induisant une hausse sensible de l'utilisation de crédits court terme de plus en plus risqués. Le dirigeant semble s'être rendu compte de la situation en développant des efforts commerciaux pour trouver de nouveaux clients. Mais la concurrence et la hausse des prix du carburant lui permettront-elles de retrouver un niveau d'activité et de rentabilité suffisant ?

La banque, si elle dispose de garanties correctes, devra certainement mener une politique prudente et veiller à ne pas tomber dans le soutien abusif.

Il semble, du reste, justifié de demander au dirigeant de recapitaliser son entreprise.

◆ **QUESTION 2** (5 points)

a) 3 points b) 2 points

- a) *Complétez le plan de financement (en **annexe IV**) de l'investissement envisagé et prenez position sur le financement sollicité.*

Cf : Annexe IV complétée.

Intérêt économique

Cet investissement est nécessaire et devrait entraîner une réduction des charges de maintenance et des frais de carburant.

Intérêt financier

En préambule il faut rappeler qu'au vu du bilan 2004 la société ne possède plus de capacité d'endettement ni de remboursement (cf. ratios et analyse financière).

Le tableau de financement nous montre qu'après l'investissement et son financement :

- le FR devient négatif (- 1 k€),
- La trésorerie s'alourdit encore plus.

Les raisons de ces dégradations proviennent de l'insuffisance :

- des ressources propres,
- de la rentabilité.

Malgré un apport personnel de plus de 40 %, nous refusons de financer un nouveau véhicule en raison de l'insuffisance de fonds propres et de rentabilité et ce, malgré la qualité de la garantie : le gage du véhicule.

Nous pourrions conseiller au client :

- soit de reporter son investissement le temps de reconstituer ses fonds propres (en réalisant des apports) et de retrouver une rentabilité plus satisfaisante,
- soit de louer un camion (location simple ou location avec option d'achat),
- soit, au pire, de céder un véhicule et de licencier le conducteur. Face à la baisse du chiffre d'affaires, et dans l'attente de retrouver de nouveaux clients, la baisse des charges peut être une solution de "survie".

- b) *Par rapport à un crédit classique présentez à M. METAYER la technique du crédit-bail en mettant en évidence ses principales caractéristiques, ses avantages et inconvénients tant pour le client que pour le banquier.*

Définition

Le crédit-bail est une location de bien (ici un camion) pendant une durée minimum avec possibilité pour le locataire (ici ABC TRANSPORTS) d'acquérir, à des échéances déterminées, le bien loué moyennant un prix convenu à l'avance (valeur résiduelle) tenant compte des versements effectués à titre de loyers.

Avantages pour l'entreprise

- Adaptation plus rapide de son outil de production à ses besoins. Le crédit-bail étant une location, le locataire peut, moyennant une pénalité, se séparer du bien s'il ne correspond plus à ses besoins.
- Financement à 100 % même si le ratio ressources structurelles/dettes structurelles est saturé, pour peu que l'investissement prévu dégage seul et rapidement une CAF suffisante pour régler les loyers.
- Avantage fiscal : les loyers du crédit-bail sont totalement déductibles du résultat imposable et la durée du crédit bail est, en général, plus courte que la durée d'amortissement fiscal du bien financé.
- Absence d'impact sur la structure financière.

Inconvénients pour l'entreprise

Le coût final est en général plus élevé qu'un financement classique mais, depuis quelques années, la différence s'atténue.

Avantages pour la banque

- La banque ne prend pas directement le risque.
- En général, le crédit-bailleur est une filiale du groupe bancaire qui bénéficiera des marges d'intérêt.
- Elle ne risque pas d'introduire un concurrent bancaire chez son client.

◆ QUESTION 3 (5 points)

a) 3 points b) 2 points

- a) *Présentez à M. METAYER les différentes techniques financières utilisables pour financer ses encours clientèle.*

L'escompte des effets de commerce

L'escompte est une avance sur une créance commerciale identifiable. La banque en devient propriétaire et bénéficie des garanties que lui confère le droit cambiaire : propriété de la provision (renforcé par l'acceptation de la traite), solidarité des débiteurs cambiaires (tireur, tiré, avaliste...) qui ne peuvent opposer d'exception.

En maîtrisant bien l'analyse du risque tiré et en ne concentrant pas les encours sur un même tiré, ce type de crédit est l'un des moins risqué pour le banquier. Il se heurte cependant à une difficulté technique : la récupération de l'effet de commerce support de l'opération.

La cession de créances professionnelles

Il s'agit d'une technique simplifiée de cession de créances en faveur du banquier au moyen d'un bordereau spécifique, après signature d'une convention. Cette technique est plus couramment appelée "loi DAILLY" du nom de son initiateur.

Les sûretés attachées aux créances sont transmises en même temps que le bordereau de cession. Ainsi est permise la cession de créances non matérialisées par un effet de commerce ou non encore reçues.

La "loi DAILLY" revêt deux formes principales :

- la cession-escompte qui consiste en une avance sur facture,
- la cession-garantie qui consiste à constituer une garantie pour des crédits à court terme (découvert, crédit de trésorerie...).

Ce type de crédit est plus risqué pour la banque car elle est "privée" des recours cambiaires et s'expose aux risques de double mobilisation, de mobilisation d'une créance inexistante et/ou de non-réception du règlement des créances cédées. Afin de pallier ces difficultés, le banquier peut mettre en place la notification de la cession de la créance au débiteur cédé, voire demander une acceptation. La gestion de la "loi DAILLY" présente, pour la banque, une certaine lourdeur administrative.

L'affacturage

Un établissement financier appelé factor (souvent filiale de la banque) va racheter les créances de l'entreprise et assurer divers services :

- une avance financière sous forme de billets à ordre ou de chèques,
- la prise en charge du recouvrement des créances dont il est devenu propriétaire,
- la garantie du paiement des factures qu'il a pris en charge.

Compte-tenu des multiples services que produit le factor, son coût est souvent plus élevé que les techniques classiques de financement. Ce jugement est toutefois à nuancer car l'affacturage permet à l'entreprise (surtout petite) de diminuer ses coûts administratifs.

Il existe d'autres techniques de mobilisation du poste clients telles que :

- la mobilisation des commandes publiques par la BDPME (les paiements à titre d'avance et crédits de trésorerie sur commandes publiques),
- les MCNE...

mais, compte tenu de sa clientèle, ABC TRANSPORTS n'est pas concerné par ces types de crédit.

b) *Donnez votre position quant à l'augmentation et au renouvellement du découvert demandé par M. METAYER. Justifiez votre réponse.*

Compte-tenu du diagnostic effectué au cours de notre analyse financière l'augmentation du découvert semble être une solution risquée pour le banquier car, si l'entreprise ne réussit pas à effectuer le redressement espéré, le banquier aura financé des pertes et pourra être accusé de soutien abusif.

L'origine de la demande s'explique essentiellement par la difficulté pour M. METAYER de mobiliser son poste client.

La solution à recommander, dans l'immédiat, est l'affacturage car non seulement M. METAYER pourrait mobiliser son poste client dès l'émission de la facture, mais il pourrait également se protéger du risque de non-paiement des créances. Il pourrait ainsi réaliser des économies au niveau de son travail administratif en consacrant le temps réservé aux relances à démarcher de nouveaux clients.

Cette solution permettra au banquier de réduire le découvert qui ne se justifiera plus.

Bien entendu, la réduction du découvert devra se conformer aux prescriptions de la loi (Code monétaire et financier, article L. 313-12) qui instaure un délai de préavis avant une suppression ou une réduction du découvert.

ANNEXE IV

DOCUMENT A COMPLETER ET A RENDRE AVEC VOTRE COPIE

CLIENT : **ABC TRANSPORTS****PLAN DE FINANCEMENT**

En k€	2005
EMPLOIS	
Investissements à réaliser	70
Distribution de dividendes	
Remboursement des comptes courants	
Remboursement des crédits en cours	24
Remboursement des crédits sollicités	8
TOTAL DES BESOINS	102
RESSOURCES	
Capacité d'autofinancement	24
Augmentation de capital	
Apport en compte courant	
Cession d'actifs	30
Crédits sollicités	40
TOTAL DES RESSOURCES	94
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	- 8
FONDS DE ROULEMENT PREVISIONNEL	- 1
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT PREVISIONNEL	44
TRESORERIE NETTE PREVISIONNELLE	- 45

FR prévisionnel : $FR\ 2004 (+ 7) + \text{variation FR } 2005 (- 8) = - 1\ \text{k€}$ BFR prévisionnel : 53 jours de CA 2005 soit $(300 \div 360) \times 53 = 44\ \text{k€}$